

Image not found or type unknown



Probleme de remboursement d'un pret effectue a ma soeur

Par **cassie61**, le **09/06/2010 à 17:37**

Bonjour,

j'ai prêté de l'argent à ma soeur, et elle ne souhaite pas me rembourser. Sachant que je n'ai pas effectué de reconnaissances de dettes, y a t-il une chance que je puisse récupérer l'argent que je lui ai prêté ou pas?

Par **jeetendra**, le **09/06/2010 à 17:59**

Bonsoir, si vous n'avez pas de reconnaissance de dette ce ne sera pas facile du tout, avez vous des témoignages, preuve du versement de la somme, etc. Cordialement.

Par **cassie61**, le **09/06/2010 à 18:11**

en fait je l'ai fait par chèque, mais je sais pas si en soit ça constitue une preuve ou pas, après il y a certaines personnes de mon entourage qui sont au courant de cette histoire.
cordialement

Par **jeetendra**, le **09/06/2010 à 18:15**

[fluo]Le C.D.A.D de l'Orne [/fluo]est situé au 54, rue Saint Blaise à Alençon (61000), vous pouvez les joindre au numéro suivant :

0800.130.642 (N° Vert) du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ou bien par fax au 02.33.32.08.80.

prenez contact avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit à Alençon, vous pourrez sur rendez vous voir un avocat qui vous expliquera la démarche à suivre pour obtenir [fluo]une injonction de payer, [/fluo]courage à vous, très bonne soirée.